Publication électronique : le 13 décembre 2024

62 Pas-de-Calais
Le Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
sur la route départementale D301 bretelle BD301GD65E1
au territoire de la commune de HERSIN-COUPIGNY
TRAVAUX
Pose de plots lumineux
Section hors agglomération
du 16 décembre 2024 au 20 décembre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 09/12/2024, par laquelle le Conseil départemental du Pas de Calais - MDADT de l'Artois, fait connaître le déroulement des travaux de Pose de plots lumineux, pour une durée de 1 journée de travaux, sur la période du 16 au 20 décembre 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Pose de plots lumineux, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D301 bretelle BD301GD65E1 - sortie Gendarmerie sens Divion vers Lens, hors agglomération, pour une durée de 1 journée de travaux, sur la période du 16 au 20 décembre 2024, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de HERSIN-COUPIGNY, BOUVIGNY-BOYEFFLES et SAINS-EN-GOHELLE,

Considérant l'information faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HERSIN-COUPIGNY,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D301 bretelle BD301GD65E1 - sortie Gendarmerie sens Divion vers Lens , hors agglomération, sur le territoire de la commune de HERSIN-COUPIGNY, sur la période du 16 au 20 décembre 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : **"RD301, BD301GD75, RD75 et BD75D301" sur les communes de HERSIN-COUPIGNY, BOUVIGNY-BOYEFFLES et SAINS-EN-GOHELLE", (plan annexé au présent arrêté).**

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Madame la Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Le 13 décembre 2024

Signé électroniquement par
Cecile RUSCH
Directrice de la maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois
Innoforum, rue de l'université - 62400 BETHUNE
Téléphone : 03.21.56.41.41

Pas-de-Calais Le Département	Plan de déviation - D301 - Bretelle Gendarmerie HERSIN-COUPIGNY barrée	ECHELLE : SANS